

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BARON (*suppléant de Benoît DESPRES, absent*), Carole BERECHÉL, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Thierry ROYER

## Délibération n°2024-103

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 12

### ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DU DISPOSITIF ENVIR'A CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Bretagne est un établissement public intervenant sur la région Bretagne et placée sous la tutelle du préfet de région. La CMA de Région Bretagne, via ses élus, a, en sa qualité de corps intermédiaire de l'Etat, une fonction de représentation des intérêts de l'artisanat et de ses entreprises. Elle contribue au développement économique, à l'aménagement et à la vitalité des territoires, ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises. Elle mène des actions de formation initiale, dont l'apprentissage, et de formation continue à destination des actifs de l'artisanat.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises (création, reprise, développement), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a lancé au titre de l'année 2024 un Appel à Manifestation d'Intérêt ENVIR'A, à destination des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bretons avec, pour objectif, l'accompagnement des commerçants et artisans des territoires dans une démarche de développement économique plus durable.

Afin de répondre aux enjeux économiques locaux et accélérer la transition écologique de son territoire, Lamballe Terre & Mer, lauréate de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, souhaite travailler prioritairement sur les deux axes suivants pour l'année 2024 :

- Eco-défis : ce dispositif permettant de sensibiliser les entreprises du territoire aux enjeux de la transition écologique tout en leur proposant des outils concrets à déployer au sein de leurs structures sur une variété de thématiques (gestion des déchets, économie des ressources : eau, énergie...). Participation attendue de Lamballe Terre & Mer : 3 278 € pour le suivi de 8 entreprises,
- Accompagner la transition écologique des artisans alimentaires (dont Artisan zéro Gaspi) : en lien avec les actions du Plan Alimentaire Territorial, il s'agira de travailler avec les artisans de bouche désireux de s'engager dans la lutte contre le gaspillage alimentaire notamment par la valorisation d'actions exemplaires sur le territoire mais également de nouvelles pratiques écologiques à développer telles que le réemploi. Participation attendue de Lamballe Terre & Mer : 3 329 € pour le suivi de 8 entreprises.

A travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le déploiement de ces dispositifs sur le territoire bénéficie d'un co-financement maximum (hors prospection et formation) de 50% de l'ADEME, de 17% de la Région Bretagne ou de 70% de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Considérant :

- Le projet de convention de partenariat économique entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne et Lamballe Terre & Mer pour l'année 2024 fixant les objectifs et les moyens conclus pour la bonne mise en œuvre de ce programme d'actions et transmise aux conseillers communautaires,
- La participation financière attendue de Lamballe Terre & Mer (soit un total de 6 670 €)

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions, ci-dessus,
- APPROUVE les modalités du partenariat économique entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne et Lamballe Terre & Mer pour l'année 2024,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,

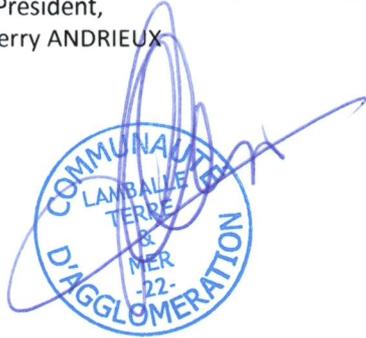
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat économique entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne et Lamballe Terre & Mer pour l'année 2024 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **16 JUIL. 2024**  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu : **16 JUIL. 2024**  
De la transmission en Préfecture le  
De la publication le **16 JUIL. 2024**

  
Par délégué  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale